



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE ENGAGÉ POUR LA BIODIVERSITÉ



Le Conseil départemental de la Nièvre fait partie des départements précurseurs et engagés dans l'élaboration d'une stratégie d'actions relatives à la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté. Cette démarche fédératrice et partenariale a pour but de répondre au mieux aux besoins et enjeux actuels du territoire en la matière.

Le Département a rassemblé une cinquantaine de partenaires et d'acteurs locaux concernés, réunis pour partager le diagnostic de la biodiversité nivernaise et d'élaborer collectivement un programme d'actions prioritaires.

L'Assemblée départementale a adopté la stratégie partenariale sur la « biodiversité », le 26 février 2018, ainsi que la contribution du Département à la mise en œuvre du programme d'actions.

Six axes stratégiques sont déclinés en 22 fiches-actions :

1. Mettre en place une ingénierie territoriale pour porter la stratégie.
2. Susciter l'envie de préserver la biodiversité dans la population nivernaise.

3. Développer le réseau des espaces naturels.

4. Mieux intégrer la biodiversité dans le processus d'aménagement du territoire.

5. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les activités structurantes de l'espace rural.

6. Faire de la biodiversité un marqueur de l'offre touristique.

Certaines seront portées par le Conseil départemental tandis que d'autres seront développées par les partenaires (associations, collectivités locales, chambres consulaires...).

CONTACT

Fabrice ALRIC

Conseil départemental de la Nièvre

Responsable du service Patrimoine naturel, Environnement et Transition Écologique

fabrice.alric@nievre.fr

03.86.60.58.61

